Tab	leau d'identification des mesures				T	_						I		Π		Π		
S N O	Reportez ici 4 à 6 indicateurs vous semblant particulièrement importants, parmi ceux figurant dans les lignes oranges et rouges de votre récapitulatif de vulnérabilité (pages 32 et 33 du livret diagnostic).	Thème 1 :	directe cur les c		Thème 2 :	directe cur les c	otooko la matéria	ı			M	Thème 3 : Puiser dans ses ressources finan		Thème 4 : L'ampleur des ti de réaménagen		Thème 5 : La remise en r	euto do	Thème 6 : Les risques de pertes indirectes sur
<u> </u>	- Repérez dans la liste ci-dessous les mesures ayant un impact direct (case bleue) ou indirect (case marron) sur ces 4		de production situées en zone inondable			Les dommages directs sur les stocks, le matériel et les bâtiments situés en zone inondable							mmages	sur l'exploitation		l'exploitation		le long terme
	à 6 indicateurs (la mesure a un impact lorsque la case correspondant à l'indicateur est colorée). N'entourez que les mesures ayant un impact direct (couleur bleue) sur l'un des indicateurs que vous avez reporté.	Indicateur A	Indicateur B Perte de	Indicateur C		Indicateur E	Indicateur F Perte de		Indicateur H	Indicateur I	Indicateur J		Indicateur L	Indicateur M		Indicateur O	Indicateur P	
3.	- Ne conservez que les mesures à priori compatibles avec votre système de production.	Perte de production	CA due aux dommages	Dommages sur les	Indicateur D Perte	Perte de production	CA due aux dommages	Indicateur G Dommages	Dommages sur le matériel	Perte de production	Perte de production	Indicateur K Ressources	Nécessité d'emprunts à	Main d'œuvre nécessaire au	Indicateur N Ressources	Prise de retard dans	Récupération des pertes sur	Indicateur Q Pertes
	- Consultez le détail des mesures qui vous intéressent grâce aux fiches correspondantes (servez-vous du N° de la	fourragère sur	sur parcelles	équipements fixes sur	d'animaux	fourragère	sur les stocks	sur les stocks d'intrants	de production et les	laitière sur	fromagère sur	financières	court ou long	réaménage-	humaines et matérielles	les travaux	parcelles par	indirectes sur le long terme
	mesure).	pied	de cultures de vente	parcelles		engrangée	de cultures de vente		bâtiments	l'année	l'année		terme	ment		agricoles	réimplantation	J
N° de la mesure	Mesures	•																
1.1	Elaboration d'un plan d'urgence				D	D	D	D	D	D	D	- 1		1	1	1	1	
1.2	Elaboration d'un plan de remise en route de l'exploitation									D	D	D		D	D	D	D	D
2.1	Organiser les travaux sur parcelles en fonction de leur exposition aux inondations	D	D									1	1					
2.2	Implanter des cultures moins sensibles aux inondations en zone inondable	D	D															
2.3	Implanter des jachères fixes ou des bandes enherbées dans les zones d'aléa fort	D	D															_
2.4	Organiser le stockage et la consommation des stocks de fourrage et de paille en fonction de leur exposition aux inondations					D	D											
2.5	Mettre en place des cultures de couverture qui protègent les sols																	D
2.6	Limiter les stocks d'intrants en zone inondable par une gestion en flux tendu							D										
3.1	Prévoir la possibilité de surélever le petit matériel mobile au-dessus des plus hautes eaux prévues par le scénario								D									
3.2	Surélever de façon permanente le matériel fixe sensible au-dessus des plus hautes eaux prévues par le scénario								D									
3.3	Adapter ses réseaux en fonction du risque inondation						-		D D	D I	ь							
3.4	Surélever les bâtiments d'exploitation ou les aires de stockage au-dessus des plus hautes eaux prévues par le scénario Créer des zones refuge pour le matériel, le cheptel et les stocks				D D	D D	ם	D D	ם ח	D								
3.5					D	D	U	U	D	J	1							
3.6	Mettre en place une ligne de traite haute  Réduire la vulnérabilité du matériel d'irrigation			D							_							
4.1	Favoriser les productions en dehors de la zone inondable	D	D	D	D													
4.2									D									
4.3	Stocker le fourrage et la paille en dehors de la zone inondable						D								•			
4.4	Préparer l'évacuation des bêtes hors de la zone inondable				D					1		_						
4.5	Déplacer le siège d'exploitation en dehors de la zone inondable				D	D	D	D	D	- 1								
5.1	Réaliser une évaluation rigoureuse de toutes les pertes directes et indirectes encourues et des travaux de réaménagement											D	D					D
5.2	Assurer son exploitation : bâtiments, matériels, récoltes, élevage et activités											D	D					D
6.1	Organiser un réseau local d'alerte de crue par et pour les exploitants				D	D	D	D	D			1				_ 1		
6.2	Rechercher une association avec des exploitants situés en dehors de la zone inondable											D	D		D	D	D	
7.1	Utiliser la technique de semis direct pour assouplir le calendrier de reprise des activités														D	D	D	
7.2	Louer du matériel spécifique pour parer au problème de portance après la crue															D		
7.3	Faire une production de fourrage d'été suite à une crue de printemps																D	
8.1	Acheter un groupe électrogène									D	D	1						
8.2	Acquérir du matériel pour faciliter le nettoyage													D	D			
8.3	Préserver les chemins d'accès											1	I	D	D	1		
8.4	Planter et entretenir des haies brise-courant	D	D	D										1	1	I	I	
9.1	Sécuriser les contrats de vente par la négociation d'une clause spéciale « inondation »																	D
9.2	Multiplier les acheteurs et les fournisseurs en dehors de la zone inondable																	D
9.3	Louer des animaux pour compenser la perte de production laitière											D	D					
9.4	Louer temporairement des parcelles agricoles ou des serres pour compenser l'arrêt de la production sur les parcelles inondées																D	
10.1	Prévenir les risques sanitaires dans les stabulations après la crue					<u> </u>			<u> </u>		<u> </u>	<u> </u>		<u> </u>		<u> </u>	<u> </u>	D